



## CONCOURS DE NOUVELLES BREVES DE SANG D'ENCRE 2017

**Article 1 – catégories ouvertes :** Il n'y a qu'une catégorie de concours de nouvelles pour adultes (ce qui n'exclut pas pour autant de plus jeunes auteurs en herbe, en toute connaissance de cause...) dont le règlement suit. **Toute consigne non respectée [articles 2 – 3 – 4 – 5 – 7] entraînera la disqualification de la nouvelle.**

**Article 2 – sujet :** catégorie polar / roman noir  
La nouvelle comportera un titre.

Le texte devra **obligatoirement commencer par cette phrase :**

*J'aimerais raconter le vent qui mugit dans l'acier, et puis notre méchanceté.*

[1<sup>ère</sup> phrase du livre : *Le chemin s'arrêtera là* de Pascal Dessaint]

**et terminer par celle-ci** ( il sera accepté une ou deux phrases après):

*Presser la détente.*

*Et oublier enfin.*

[Dernière phrase du livre : *Aurore* de Karine Giebel]

**Article 3 – présentation pratique de la nouvelle :**

Le texte sera **imprimé**, format **A4**, recto seulement, marges **2,5**, interligne **1,5**, police **12** et caractère **Times New Roman**, agrafé et paginé.

Aucun manuscrit ne sera accepté.

Le texte sera compris **entre 2 et 3 pages** maximum.

Les nouvelles ne respectant pas ces normes seront éliminées d'emblée.

Afin de préserver l'anonymat, **aucune mention d'auteur, aucun signe distinctif**, ne devra apparaître sur la nouvelle.

Une enveloppe fermée, sur laquelle **le titre de la nouvelle** sera seul noté, sera jointe à l'envoi. Cette enveloppe contiendra le nom de l'auteur, son adresse complète, son numéro de téléphone et son adresse e-mail (éventuellement son âge, par curiosité...).

**Article 4 – expédition :**

Les nouvelles seront adressées en **six exemplaires** par courrier postal (ou posées dans la boîte aux lettres...), dans une enveloppe de format A4 suffisamment affranchie, sans aucun autre document que ceux demandés ci-dessus (pas de lettre d'accompagnement) exclusivement à :

**Joëlle ROBIN**  
**Concours de Nouvelles Brèves de Sang d'Encre**  
**32 chemin de la Corniche**  
**38200 VIENNE**

**Article 5 - date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) : le 30 septembre 2017.**

**Article 6 – restitution des nouvelles :** Les envois ne seront pas retournés aux auteurs. Seuls les lauréats seront avertis individuellement des résultats, et devront alors fournir leur texte, par e-mail, pour publication dans le recueil.

**Article 7 – sélection des textes :** **Ne sont pas admis à concourir les auteurs déjà publiés** par une maison d'édition, à l'exception des participations à des revues ou à des recueils collectifs. Les participants garantissent les organisateurs contre tout recours pour plagiat. Les textes jugés diffamatoires seront exclus. Chaque candidat ne peut participer qu'avec une seule nouvelle.

**Tout candidat qui arriverait premier pour la 3ème fois sera classé « hors concours ».**

**Article 8 – détermination des lauréats :** Les nouvelles seront évaluées sur leur conformité au thème imposé et au genre polar/roman noir, ainsi que sur leur qualité littéraire. Les décisions du jury sont souveraines et n'ont pas à être justifiées. Les résultats seront annoncés au moment du festival et paraîtront - en principe - ensuite sur les sites :

- de la librairie Lucioles <http://www.librairielucioles.com>

- de Sang d'Encre <http://www.sangdencre.org>

- de la M.J.C. de Vienne <http://mjc-vienne.org>

**Article 9 – les prix :** Les nouvelles primées (a priori les 5 premières) seront publiées dans le recueil édité à l'occasion du festival. La première nouvelle lauréate sera lue durant le festival.

**Article 10 – publication :** Les lauréats publiés restent propriétaires de leur œuvre. Ils autorisent néanmoins les organisateurs à publier leur texte, sans pour autant se prévaloir de droits d'auteurs, et ce pendant une durée maximale de six mois à compter de la clôture du Festival. Ils autorisent Sang d'Encre (éventuellement Lucioles et la MJC) à publier leur nouvelle sur les sites respectifs, après le festival. Elles pourront être lues en public pendant le festival.

**Article 11 – modification du règlement :** Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement ou d'annuler le concours.

**Article 12 – acceptation du règlement :** Le seul fait de participer implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.